

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U
2024
RIUNIONE DI I 30 E 31 DI MAGHJU DI 2024

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2024
REUNION DES 30 ET 31 MAI 2024

2023 / E1/026
2023 / E1/029
2023 / E1/032

**REPONSE DE MADAME BIANCA AUX QUESTIONS DEPOSEES PAR MESDAMES
CATHERINE COGNETTI-TURCHINI AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU,
VERONIQUE PIETRI AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE,
ET JULIETTE PONZEVERA AU NOM DU GROUPE FA POPULU INSEME**

**Objet : Précarité et développement de la Corse / Luttà contr'à a puvertà, a prucarità è a miseria
di a nostra ziteddina è ghjuventù / Places hébergement pour personnes vulnérables**

Care Cunsigliere,

Vous évoquez la problématique de la précarité en Corse, qui touche avec force les personnes âgées, le rural mais aussi l'enfance, la jeunesse et les étudiants.

Cet enjeu, nous l'avons posé comme prioritaire dès 2017 avec l'adoption du plan de lutte contre la précarité et la pauvreté, en étant la seule Collectivité à inscrire l'objectif de cohésion sociale et de lutte contre la précarité dans l'ensemble des politiques publiques qu'elle met en œuvre.

Je vous remercie donc de me donner l'occasion d'intervenir sur ce thème, qui a par ailleurs été abordé avec les Députés de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, à l'occasion de leur visite en Corse les 23 et 24 mai dernier.

Les constats nous les partageons : les chiffres de la précarité en Corse nous les connaissons, et la dernière étude INSEE d'avril 2024 nous rappelle qu'1 enfant sur 4 vit dans une famille en situation de pauvreté en Corse, et sur certains territoires, ces chiffres sont encore plus alarmants.

Je souhaite revenir sur le fait que la Corse a un solde migratoire positif. Entre 2014 et 2020, la population a augmenté de 1% par an (+0,3% en moyenne nationale) et elle augmente presque 3 fois plus vite qu'ailleurs.

Or, la structuration actuelle de notre économie, axée aujourd'hui autour du tourisme, produit, nous le savons, principalement des emplois précaires. C'est pour cela que le Conseil exécutif, sous l'égide de Madame Angèle Bastiani travaille à un tourisme lissé sur l'année et générateur d'emplois.

1) Le Conseil exécutif de Corse agit contre la réalité du phénomène de précarité:

Sur la réalité, je tiens à vous préciser, chère Cathy, que dès 2018, l'Assemblée de Corse a mis en place une Conférence sociale pour le respect des droits fondamentaux des citoyens de Corse dans le domaine économique et social.

Sur les prix de première nécessité, la Conférence sociale s'est réunie à quatre reprises entre 2019 et 2022. Ont notamment été mis en place un panier de plus de 200 produits de première nécessité à des prix garantissant un accès facilité pour les consommateurs, une charte avec les enseignes de la grande distribution en Corse ainsi qu'un suivi des prix réalisé par Corsica Statistica et l'ADEC.

Ces mesures concrètes et adaptées ont permis d'agir directement sur les prix en Corse ; elles ont été formulées en juillet 2022, puis transmises à la Première Ministre de l'époque, qui devait tenir compte de la situation de la Corse dans le cadre du projet de loi sur le pouvoir d'achat porté par le gouvernement. Ces propositions n'ont malheureusement pas été retenues.

Sur la stratégie de lutte contre la précarité, chère Véronique, vous le savez, depuis 2018, le Conseil exécutif de Corse porte un véritable projet de société solidaire et inclusive. Cette politique s'articule autour d'axes structurants à savoir:

- ▶ Accentuer la lutte contre la précarité et la pauvreté, en densifiant les actions sur les territoires les plus précaires et en promouvant des solutions nouvelles et innovantes ;
- ▶ Poursuivre et développer les politiques sociales en faveur des publics prioritaires : la petite enfance, les jeunes, les personnes âgées et en situation de handicap, les publics précaires.

Concernant la promotion de la santé, je vous rappelle que le budget des politiques sociales et de santé s'élève à environ 210 M€ par an. 1/3 des dossiers présentés à l'Assemblée de Corse concerne les secteurs de la santé et du social.

Dans le cadre de notre convention d'appui à la lutte contre la précarité et l'accès à l'emploi, l'Etat n'intervient qu'à hauteur de 1,4 millions € sur 3 ans, Une contribution bien en deçà des enjeux !

Lors de la mandature actuelle, votre Assemblée a adopté, sur proposition du Conseil exécutif, les grands documents stratégiques pour les années à venir :

- ▶ Le schéma directeur d'aide en faveur de l'enfance 2022-2026, axé à la fois sur une réponse plus adaptée à la dégradation des situations mais également sur la prévention et le soutien à la parentalité,

- ▶ Le schéma directeur de l'autonomie 2022-2026, avec un axe autour du développement de la Silver Economie, qui permet par exemple de créer des emplois non délocalisables. Il s'agit d'un plan d'actions ambitieux pour répondre à l'enjeu du vieillissement de notre population,
- ▶ Le Programme et Pacte territorial d'insertion 2024-2028 sur lesquels s'appuie la politique d'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires du RSA que j'ai présentés à votre Assemblée en avril dernier. Dans ce domaine, vous le savez, notre approche est volontairement axée sur l'accompagnement global des bénéficiaires pour lever les freins à l'insertion, comme la mobilité, la formation, l'accès aux droits sociaux. Tout cela dans une logique de parcours et d'insertion durable.

Par ailleurs, nous travaillons actuellement avec les services de l'Etat sur les prochains plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) car vous le savez le logement est au cœur des préoccupations des Corses.

Le taux de logements sociaux par rapport au nombre de résidences principales est de 9,6 % en Corse, en contraste avec la moyenne nationale qui est de 17 %.

La réalité c'est qu'aujourd'hui, en Corse, les plus précaires n'arrivent plus à se loger.

Vous m'interrogez, Mme la Conseillère, Chère Juliette, sur la situation des structures qui œuvrent dans le domaine de la grande précarité et de l'hébergement. Cette compétence relève de l'Etat.

Pour autant, j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de présenter des rapports qui visaient à soutenir les structures qui portent des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale dans le cadre de notre politique volontariste, car ces structures effectuent un travail permettant d'amorcer un accompagnement social, et un retour progressif aux droits, à la santé, au logement et à l'insertion.

Ainsi pour l'année 2023, la Collectivité de Corse a renouvelé les participations attribuées aux associations FALEP, CHU Croix-Rouge L'Alba à Ajaccio et Fratellanza à Bastia.

Nous avons également soutenu en 2023, le dispositif expérimental Paese di Legnu, qui accueille les grands précaires.

Cette alerte de réduction des budgets par l'Etat, et par conséquent des places d'hébergement en CHRS en Corse, devra faire l'objet d'une demande auprès des représentants de l'Etat. Je m'y engage.

C'est donc une politique d'investissement social que nous menons, afin de lutter contre les phénomènes de précarité tout au long de la vie.

2) Le Conseil exécutif de Corse imprègne aussi l'ensemble des politiques publiques de l'objectif de lutte contre la précarité.

En matière d'emploi et en lien avec la valeur travail que vous évoquez, Madame la Conseillère, votre Assemblée a adopté un rapport-cadre sur l'innovation le 1^{er} décembre 2023. Il doit permettre de formaliser une stratégie portant sur l'attractivité du territoire, la responsabilité sociale des entreprises, la refonte des aides à l'emploi et le soutien à l'économie mixte.

La réforme du « travagliu è impiegu », qui vous a été présentée en avril 2024 par le Conseiller exécutif M. Vinciguerra, permettra d'accompagner les entreprises pour mieux recruter et mieux former, mais aussi à mieux rémunérer les salariés.

L'ADEC souhaite, en effet, valoriser les acteurs qui assument le choix courageux de rechercher un modèle économique plus autonome et soutenable, au détriment parfois de la rentabilité à court terme.

Un soutien volontariste à l'économie circulaire et la production verte permettra de proposer aux porteurs de projets, outre des aides financières, un accompagnement personnalisé prenant en considération l'ensemble des difficultés auxquelles sont confrontées les entreprises corses.

Je vous rappelle à titre d'exemple, qu'une grande part de l'ESS est soutenue par la Collectivité de Corse au travers du soutien aux services d'aide à domicile (SAD), ce qui représente plus de 2500 salariés au sein de ces structures qui interviennent sur tous les territoires ruraux notamment. Un peu plus de 50 millions d'euros sont consacrés chaque année au financement des SAD à travers l'APA, la PCH et les CPOM dotation qualité.

Je prendrai aussi l'exemple de la formation professionnelle. Elle doit permettre de créer les conditions d'un développement social cohérent, en favorisant la qualification et l'insertion de l'ensemble des publics.

Des aides sont également attribuées afin de lever les freins à la formation dans le cadre du schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante et ses 33 mesures afin de garantir à tous les jeunes Corses désireux de s'inscrire dans un cursus de formation et d'enseignement, la poursuite de leurs études et de leurs formations sur l'île et à l'extérieur, quel que soit le niveau social et les difficultés rencontrées.

Vous m'interrogez sur les bourses étudiantes : ce ne sont pas moins de 2784 dossiers d'aides qui ont été traités par le service pour l'année d'étude 2023-2024, ce qui représente presque 2 M €. A cela s'ajoute l'aide de 600 € aux dépenses de rentrée pour les étudiants boursiers : 1644 dossiers cette année pour 1M€ ; et l'aide à la restauration avec la gratuité des repas pour les étudiants boursiers.

A droit et moyens budgétaires constants, la Collectivité déploie ses efforts au maximum et continuera de le faire.

Néanmoins, le processus actuel devant conduire à un statut d'autonomie permet d'envisager de nouvelles perspectives sur ce que pourraient être nos compétences.

Un certain nombre de compétences sont encore pilotées par l'Etat.

Aujourd'hui, nous ne disposons pas de tous les leviers pour répondre à nos problématiques de façon adaptée : à titre d'exemple, les montants des allocations type RSA, AAH, APL, APA sont décidés au niveau national.

Le règlement des aides sociales que l'Assemblée de Corse a adopté, est pris en application de normes législatives et réglementaires arrêtées au niveau national. Même si notre organisation et notre fonctionnement sont spécifiques, le niveau d'adaptation demeure insuffisant.

Ainsi, comme j'ai eu l'occasion de le rappeler, la cohésion sociale, le développement social équilibré partout et pour tous, la lutte contre la précarité constituent des priorités politiques qui irriguent toutes les politiques publiques mises en œuvre par la Collectivité.

Je peux également vous citer la mise en œuvre de la politique d'efficacité énergétique sur les logements sociaux à l'initiative de l'AUE sous l'égide de Julien Paolini, Conseiller exécutif, pour lutter contre la précarité énergétique ; le travail mené est important, même s'il n'est toujours pas suffisant pour obtenir des résultats satisfaisants pour tous les Corses. Mais nous ne disposons pas, pour l'heure, de tous les leviers permettant d'agir efficacement.

C'est donc également pour cet enjeu « *du quotidien* » qu'il importe que le processus institutionnel en cours aboutisse.

Je vous remercie.